

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 664

présenté par
Mme Branget, M. Cosyns, M. Martin-Lalande, M. Taugourdeau,
M. Courtial et M. Raison

ARTICLE 3

À la dernière phrase, après le mot :

« technologies »,

insérer les mots :

« , en particulier les techniques favorisant l'utilisation des végétaux telles que les toitures et les murs végétalisés, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 3 pour introduire la référence à l'utilisation de techniques utilisant des végétaux telles que les toitures végétalisées et les murs végétaux.